

# Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la Collectivité. Il permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation du Syndicat afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

Ce rapport présente successivement :

- Le contexte économique, fiscal et démographique;
- Les évolutions tendancielles de tonnages ;
- Les enjeux à l'horizon 2025 et l'orientation budgétaire qui en découle.

Il comporte, conformément à la réglementation renforcée par la loi Notre, des informations concernant :

- les principaux investissements projetés, notamment dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement,
- le niveau d'endettement,
- l'évolution de la fiscalité indirecte.

2020 a été une année particulière avec le report au 28 juin du second tour des élections municipales prévu le 22 mars. Les élections des exécutifs des adhérents de Valor'Aisne et la désignation de nos nouveaux délégués se sont ensuite étalées jusque fin septembre.

Il a donc été nécessaire d'attendre le 16 octobre pour pouvoir installer le Comité Syndical et élire le Président et les Vice-Présidents, puis le 6 novembre pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, instance qui intervient chez Valor'Aisne pour de nombreux marchés de prestation ou de travaux.

La CAO du 20 novembre et le Comité Syndical du 4 décembre 2020 ont permis de « déstocker » nombre de marchés en attente et d'être ainsi prêts pour démarrer 2021 sur de bonnes bases, d'un point de vue opérationnel, afin de garantir à nos adhérents le service public de qualité et continu qui leur est dû.

Les prévisions pour l'année 2021 s'avèrent plus complexes qu'à l'accoutumée car elles doivent intégrer toutes les conséquences de la crise sanitaire de 2020, et prendre en compte la modernisation lourde de nos centres de tri prévue à partir de mi-2021.

# **LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FISCAL ET DEMOGRAPHIQUE :**

# <u>UNE CRISE QUI FRAPPE DUREMENT LES MENAGES, LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITES...</u>

Les restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des pays de la zone euro ont entraîné un fort recul de l'activité économique (- 4 %) avec des secteurs plus impactés que d'autres, tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement.

La deuxième vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe a provoqué la réintroduction de mesures restrictives, un peu moins drastiques, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Les institutions supranationales ont adopté rapidement des mesures de soutien économique afin d'atténuer la crise (plan de relance de l'UE de 750 milliards  $\in$  en prêts et subventions, programmes de la BCE de 1350 milliards  $\in$ , politique monétaire avec des taux d'intérêt très bas) mais malgré cela la chute du PIB en zone euro est évaluée à -8% en 2020.

En France, la situation paraît plus mauvaise que la moyenne européenne avec - 10,3 % attendus pour en 2020

Les conséquences sur le marché du travail s'avèrent très lourdes avec plus de 700 000 personnes qui ont déjà perdu leur emploi salarié. Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021. Avec traditionnellement 3 points de plus que la moyenne française, la situation du département de l'Aisne s'annonce particulièrement inquiétante.

Les collectivités locales, en sus des crédits dépensés pour soutenir leur économie locale et affronter la pandémie, vont devoir faire face à une baisse de leurs recettes fiscales qui les contraindra à rechercher des économies de dépenses.

Le service public de gestion des déchets (SPGD) qui représente leur premier ou second poste budgétaire ne pourra pas s'y soustraire.

#### UNE TGAP TRES IMPACTANTE, MINOREE PAR UNE BAISSE PARTIELLE DE TVA ...

Toutes les tonnes stockées (OMR et encombrants) seront frappées en 2021 par une hausse de TGAP de 12 €.

A compter de mi-2021, tous les centres de stockage utilisées par Valor'Aisne seront exploités en mode bioréacteur avec valorisation énergétique du biogaz capté supérieure à 75 %. Jusqu'en 2025, les hausses annuelles se poursuivront pour atteindre 65 €/tonne.

TGAP stockage	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valorisation énergétique >75 % biogaz capté	25	37	NC	NC	NC	NC
Bioréacteur et valorisation >75 %	18	30	40	51	58	65

Les tonnes d'OMR expédiées par Valor'Aisne sur les Unités de Valorisation Energétique subiront également des augmentations de TGAP, avec 5 €/tonne dès 2021.

TGAP incinération	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ISO 50001 + valorisation énergétique élevée	6	11	12	13	14	15
ISO 50001 + valorisation énergétique élevée + maîtrise des Nox	3	8	11	12	14	15

Le surcoût global attendu pour la TGAP HT sera de l'ordre de 1,4 M€. A noter que cette TGAP est soumise à une TVA de 10 % qui a un effet démultiplicateur et représente une hausse réelle nette de 1,54 M€.

Parallèlement, pour limiter l'impact de ces hausses, **la loi de Finances 2019 a introduit un taux réduit de T.V.A. à 5,5 % pour les prestations qualifiées d'économie circulaire** qui correspondent globalement à tout ce qui concourt à améliorer le taux de valorisation matière et organique.

Le tri sélectif dans son ensemble (tri/transfert/valorisation énergétique des refus de tri), ainsi que certains flux de déchetterie (déchets verts, gravats valorisables) y seront éligibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le gain total escompté serait de 270 k€.

Au total, l'Etat collectera donc en 2021, 1,27 M€ de taxes supplémentaires (TGAP + TVA) sur Valor'Aisne par rapport à 2020.

# UNE DECROISSANCE DEMOGRAPHIQUE STRUCTURELLE COMPENSEE PAR L'ADHESION D'UNE COLLECTIVITE

La décroissance démographique de l'Aisne se répète d'année en année avec une population municipale des adhérents de Valor'Aisne de 515 490 hab en 2018, 513 265 hab en 2019 et **511 668** hab en **2020**.

Les taux sont positifs pour seulement deux collectivités du sud du département, et de plus en plus négatifs en remontant vers le nord.

Avec une moyenne départementale de – 0,2 %/an, et si ce rythme se poursuivait, Valor'Aisne perdrait 20 000 habitants d'ici 2040.

Il est essentiel de rappeler que **ce paramètre est essentiel pour le dimensionnement de nos équipements de traitement mais aussi pour l'effet mutualisation** qui consiste à diviser des charges fixes par un nombre d'habitants le plus élevé possible.

Fort heureusement, à plus court terme, Valor'Aisne enregistrera le 1<sup>er</sup> mars **l'adhésion de la communauté de communes des Portes de Thiérache qui comprend 7056 habitants**.

La population municipale de Valor'Aisne sera donc de 518 724 habitants à partir de cette date.

# DES EVOLUTIONS DE TONNAGES TRES PERTURBEES PAR LA CRISE SANITAIRE...

Les tonnages produits, collectés et traités dépendent de multiples paramètres habituellement connus (démographie, croissance et consommation, effets de la tarification incitative, etc...) sur la base desquels il est possible de construire des analyses rationnelles.

En 2020, le facteur « réduction contrainte » du service vient s'ajouter et il est bien difficile de tirer des conclusions définitives à partir des évolutions de tonnages enregistrées. Nous en serons réduits à des constats bruts et à des hypothèses.

#### DES FLUX OMR ET RECYCLABLES FORTEMENT IMPACTES PAR LA COVID

année	Population municipale			OMR éliminées		Refus de tri éliminés	Total élimination OMR + refus
	hab.	tonnes	kg/hab/an	tonnes	kg/ha b/an	tonnes	tonnes
2015	518 627	26 600	51,3	120 332	232	5 134	125 466
2016	516 680	27 556	53,3	118 235	229	4 522	122 757
2017	516 038	27 802	53,9	116 773	226	4 453	121 226
2018	515 490	27 746	53,8	116 626	226	4 854	121 480
2019	513 265	27 658	53,9	112 344	219	4 949	117 293
2020*	511 668	25 052*	49,0	114 165*	224	4 988*	119 153*

<sup>\*</sup> éléments provisoires établis sur la base des éléments disponibles au moment de la rédaction du rapport

Un jeu complexe de vases communicants apparaît entre tous les types de flux collectés.

**Pour la collecte sélective, la baisse est sévère** avec 25 052 tonnes en entrée des centres de tri, **soit – 2606 tonnes**.

Sur ces tonnes entrées, 545 ont été déstockées en urgence pour vider les centres de tri mi-mars au moment de leur fermeture. C'était une obligation réglementaire figurant dans les arrêtés préfectoraux d'exploitation afin d'éviter tout risque d'incendie.

De plus, pendant les 4 semaines de fermeture de ces unités, certaines collectivités ont continué à collecter totalement ou partiellement les recyclables, plus ou moins mélangées avec des OMR, et qui ont dû être envoyés directement à l'élimination pour un total de 428 tonnes.

Il est donc possible d'estimer la perte réelle des tonnes à trier à plus de 3000 tonnes en 2020. Il sera très difficile d'évaluer la part précise revenant à la baisse de consommation liée au confinement, à l'arrêt ou au report des collectes

#### L'impact de cette crise sera triple pour les adhérents :

- baisse des recettes de revente de matériaux, amplifiée par une baisse généralisée des prix unitaires de reprise,
- baisse des tonnes valorisées et donc des soutiens CITEO avec perte probable du 1/3 des soutiens de transition (liés à la performance par rapport à l'année de référence 2016), sauf décision nationale de l'annuler partiellement ou de l'étaler,
- augmentation des tonnes éliminées.

Parallèlement, les tonnes de refus resteraient au même tonnage que l'an dernier ce qui s'expliquerait par plusieurs paramètres :

- la dégradation continue du geste de tri sur plusieurs territoires (taux de refus de 20 à 28 % contre une moyenne départementale de 12 %)
- le tri en mode dégradé (avec moins d'agents sur les tables de tri pour respecter les règles Covid) de mi-avril à début juillet qui génère plus de refus
- les phases de redémarrage des chaînes en avril pendant lesquelles des afflux considérables (liés au rattrapage des tournées de collecte) ont nécessité de fonctionner en sur-régime de production.

Dans ce contexte, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) enregistrerait une hausse totale de 1821 tonnes, dont les 545 tonnes de vidage des centres de tri et les 428 tonnes liées à la poursuite des tournées, soit une hausse nette de 848 tonnes certainement dues à un transfert de certains flux qui auraient dû passer par les déchetteries et à du sélectif mis dans les bacs OMR.

#### **UNE ANNEE HORS NORME ET NON REPRESENTATIVE POUR LES DECHETTERIES**

Après une année 2019 record en termes de performance de collecte. L'année 2020 semblait également bien engagée, d'autant plus qu'avec les réouvertures de la déchetterie de Martigny après reconstruction et de la déchetterie de Château-Thierry après travaux de modernisation, 43 sites étaient en fonctionnement.

Le confinement et/ou les restrictions de déplacement sont venus tout chambouler avec une chute de 15 % sur les 4 flux principaux (- 15 000 tonnes).

	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois de classe B	Total
Tonnages réels 2018	31 917	26 271	34 526	10 661	103 375
Tonnages réels 2019	30 926	27 455	35 558	11 231	105 170
Tonnages estimés 2020	22 904	23 656	32 663	9 783	89 006

Le flux déchets verts subit même une baisse de 25 %.

Parallèlement, les déchets verts qui sont encore collectés en porte-à-porte sur 4 collectivités (sur tout ou partie de leur territoire) ont eux-aussi baissés de 22 % pour passer de 7425 tonnes à 5765 tonnes.

Au total, **l'ensemble des déchets verts collectés en 2020 représentera un tonnage de 28 669 tonnes contre 38 351 tonnes en 2019**.

Ceci pose question sur le périmètre de ce service. Dans la mesure où il n'a pas été constaté de recrudescence des dépôts sauvages, cela signifierait-il que les habitants se sont adaptés et ont trouvé des solutions de traitement à domicile ?

Une bonne nouvelle relative est à souligner sur le flux REP déchets d'éléments d'ameublement (DEA) qui ne perdrait que 4,5 % pour s'établir à 7931 tonnes contre 8286 tonnes en 2019.

Le flux DEEE résisterait aussi avec 3700 tonnes en 2020 contre 4100 tonnes en 2019.

**Les flux avec recettes baissent en volume** pour la ferraille avec 3900 tonnes en 2020 contre 4300 tonnes en 2019.

Il aurait été logique de penser que les papiers/cartons et les cartons auraient été épargnés en raison de l'envol des commandes en ligne mais ils perdent aussi 14 % avec – 358 tonnes (2183 contre 2541 tonnes)

En conclusion, l'année 2020 aura été très particulière et il est probable que ses conséquences se feront sentir sur plusieurs années.

# LES DEFIS 2020-2026 ET L'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

#### **LES DEFIS 2020-2026**

Le domaine des déchets subit des modifications législatives et réglementaires incessantes qui complexifient notablement les décisions sur le moyen-long terme, voire peuvent les remettre en cause. Tout équipement doit donc désormais être évolutif, modulable et adaptable ; toute nouvelle politique facilement réversible.

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 est la dernière en date. Elle comprend plus d'une centaine de nouvelles dispositions, elles-mêmes précisées ou interprétées dans des ordonnances ou des décrets d'application qui commencent à être publiés.

#### L'amélioration du tri

L'année 2021 représente un nouveau tournant pour le tri avec la **lourde modernisation de nos deux centres**, en juin-juillet pour Urvillers et septembre-octobre pour Villeneuve-Saint-Germain, **pour leur permettre de traiter les « extensions de consignes de tri ».** 

Outre l'investissement de plus de 5,2 M€ et le coût de détournement des flux (800 k€) pendant les mois de fermeture, l'enjeu est de réussir la communication auprès des habitants afin qu'ils trient plus et mieux, dès septembre 2021.

#### La gestion de l'organique

L'ordonnance du 29 juillet 2020 concerne particulièrement des biodéchets. Elle insiste sur leur tri à la source et leur déconditionnement pour leur donner « une valorisation élevée ».

Conjugué à des notions de restriction de la part non valorisable dans les OMR enfouies ou incinérées, il est possible d'en déduire que tôt ou tard, des dispositifs de collecte des biodéchets deviendront nécessaires.

La démarche de concertation territoriale sur l'organique (ConcerTo) portée par Valor'Aisne et avec le soutien de l'ADEME permettra d'aborder ces sujets de manière très concrète : composter, collecter, traiter, pourquoi, comment, où, à quel prix ?

#### Les déchets résiduels à réduire impérativement et urgemment

**La loi LTECV de 2015** avait fixé comme objectif une réduction des déchets résiduels enfouis de 50 % en 2025 par rapport à 2010. L'Aisne ne pratiquant que l'enfouissement, cela impliquait de réduire nos OMR de 130 000 tonnes enfouies (valeur 2010) à 65 000 tonnes en 2020. Ceci était inatteignable ex-abrupto.

Le paradoxe est que le total des OMR ayant baissé à 112 000 tonnes (hors effet COVID) d'une part, et qu'ayant désormais recours à la valorisation énergétique à hauteur de 53 000 tonnes en 2021, d'autre part, Valor'Aisne n'enfouira plus que 59 000 tonnes en 2021, respectant ainsi la loi d'un point de vue purement mathématique.

La loi AGEC est encore plus ambitieuse avec un enfouissement au maximum de 10 % des déchets ménagers et assimilés collectés (base de 287 000 tonnes en 2019) d'ici 2035, c'est à dire moins de 30 000 tonnes.

Ces objectifs paraissent théoriques ou lointains ou non véritablement contraignants.

Cependant, indirectement, la double contrainte de la fiscalité et du renchérissement des prix de traitement vont imposer une réduction à marche forcée des déchets résiduels.

Plusieurs départements des Pays-de-la-Loire, de Bourgogne Franche-Comté, du Grand-Est ou d'Auvergne-Rhône-Alpes atteignent déjà en 2020 moins de 150 kg/an/hab et certains sont proches des 100 kg/an/hab.

L'Aisne n'a pas de particularisme géographique justifiant son retard en la matière et il est désormais impératif que les structures à compétence collecte et Valor'Aisne définissent conjointement et partagent un plan volontariste de réduction des OMR afin de pouvoir adapter au mieux les transports des quais de transfert et les outils de traitement aux horizons 2025, 2030 et 2035.

#### Des flux de déchetteries à démultiplier

Dès 2019, le constat avait été fait sur l'importance des flux collectés dans les déchetteries qui dépassaient en tonnes les flux d'OMR collectés en porte-à-porte, phénomène qui a vocation à s'amplifier avec le déploiement de la tarification incitative sur les territoires.

La déchetterie est l'outil qui permet la meilleure séparation des flux à la source et donc la meilleure valorisation.

En parallèle du travail à mener sur les OMR, la **réflexion sur le maillage territorial des déchetteries et sur les nouveaux flux à collecter** (plâtre, huisseries, amiante, nouvelles REP...) sera à mener rapidement. **Certaines doivent-elles être modernisées, étendues, ou spécialisées sur certains flux ?** 

Valor'Aisne n'a pas de vocation particulière en matière de gestion au quotidien de ces outils de collecte mais il serait souhaitable qu'il puisse **piloter une étude départementale sur le réseau des déchetteries axonaises.** 

#### Des bennes de déchetteries à transporter

La mutualisation du transfert des OMR et de la collecte sélective a prouvé depuis 17 ans son triple intérêt :

- économie directe pour les adhérents qui parcourent ainsi moins de kilomètres en bennes de collecte
- mêmes prix de traitement pour tous que l'on soit éloigné ou proche des sites de traitement
- transparence fonctionnelle en cas de changement des exutoires de traitement ( = organisation simplifiée et pérenne de la collecte)

Cette organisation globale de la chaîne de traitement (sites transfert et sites traitement) à prix péréqués n'existe pas pour les déchets de déchetteries.

C'est un **motif récurrent d'injustice pour tous les adhérents de Valor'Aisne** qui, au gré des changements d'exutoires (liés aux marchés de traitement) se trouvent tour à tour pénalisés par des distances accrues à parcourir.

Ce nouveau mandat représente l'opportunité d'**étudier si ces inégalités pourraient être abolies grâce à une plus grande mutualisation,** dans le respect des compétences des blocs collecte et traitement.

#### L'ORIENTATION BUDGETAIRE PROPOSEE POUR 2021

#### En investissement : une année lourde qui nécessitera d'emprunter

**Pour l'enfouissement**, à **l'Ecocentre**, le confinement du printemps 2020 a bouleversé l'ordonnancement des travaux de création des alvéoles 10 et 11 qui devaient être terrassées et équipées de mars à octobre 2020 afin de couvrir les besoins jusqu'en mars 2023. L'alvéole 12, techniquement complexe avec deux flancs de grande hauteur, devait être réalisée à l'été 2022.

In fine, seule l'alvéole 10 a pu être construite de juin à octobre, grâce au travail remarquable du terrassier et de l'étancheur, et à une météo globalement favorable. Notre capacité de stockage est donc couverte jusque mi-2022 mais cela implique de faire les **alvéoles 11 et 12** à partir du printemps 2021 pour un montant de **1,65 M€.** 

**Pour le tri**, le marché de **modernisation des centres de tri** d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain a été attribué le 15 janvier pour un montant total de **5,25 M€.** 

Les subventions attendues sont de 2 M€ de CITEO et 500 k€ de l'ADEME auprès de qui une demande complémentaire a été faite dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Leur versement n'interviendra certainement qu'en 2022, le temps d'établir et de transmettre les décomptes généraux et définitifs. Il sera donc nécessaire d'en assurer l'avance et de souscrire un prêt relais courant 2021.

Les investissements pour **le transfert** correspondent à l'**achat de 6 bennes** pour remplacer 2 bennes hors d'âge et compléter le parc existant afin de développer en régie les transports au départ de Villeneuve vers l'UVE de Monthyon, d'Evolis à l'Ecocentre, et de l'Ecocentre à Villeneuve et Urvillers. Cet investissement sera de **384 K€**.

Face à ces dépenses d'investissement 2021, auxquelles s'additionnent les remboursements du capital des emprunts des années précédentes, les recettes d'investissement sont constituées de l'autofinancement et des subventions.

Le Conseil départemental versera en 2021 sa participation aux remboursements des annuités d'emprunts (0.8 M€) et les 0,6 M€ correspondant à sa participation annuelle aux investissements.

**L'autofinancement**, qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement en investissement de l'excédent de la section de fonctionnement, **sera de 2,34 M€**, légèrement inférieur aux années antérieures, en raison des marges de fonctionnement qui diminuent chaque année.

Au total, **un emprunt de 1,5 M€ sera nécessaire en 2021** mais malgré cela l'endettement total 2022 (18,1 M€) restera contenu et inférieur à celui de 2020 (18,8 M€).

# En fonctionnement: l'impact notable du traitement des OMR sur les contributions

Les dépenses de fonctionnement sont représentées par 4 postes essentiels :

- les marchés de prestations de service (traitement des déchets ménagers résiduels, des refus de tri / traitement de tous les flux collectés en déchetteries / transport des quais de transfert jusqu'aux exutoires)
- les frais de personnel
- les frais de fonctionnement des sites exploités en régie par Valor'Aisne et du siège administratif
- le virement à la section d'investissement

Les coûts unitaires de traitement des OMR subissent des hausses continues, tant à l'Ecocentre que sur les sites privés d'enfouissement ou de valorisation énergétique, en raison notamment de l'augmentation de TGAP.

Le prix à la tonne éliminée (TGAP incluse) passera ainsi de 72,64 € HT à 82,94 € HT.

Au total, à tonnage constant, **la dépense supplémentaire HT s'élèvera à 1,2 M€**, **hausse contenue grâce au choix de recourir à l'incinération** chaque fois que nous en avons eu l'opportunité.

L'extension des consignes de tri a aussi un coût en prestations de service puisque le détournement temporaire d'une partie des tonnes représentera 800 K $\in$  en tri et 140 k $\in$  en transport. La communication ECT demande aussi une enveloppe exceptionnelle de 140 k $\in$ .

**Pour les coûts de traitement des flux de déchetteries,** une stabilité globale est attendue sauf pour deux flux qui enregistreront des hausses :

- les encombrants qui passeront de 85 € HT/tonne à environ 97 € HT/tonne (impact de la TGAP)
- les déchets verts de 22 € à 22,60 € HT/tonne en raison des attributions des nouveaux marchés subséquents

Il est important de préciser ici que les contributions déchetteries 2020 ont été, conformément aux statuts, appelées sur les tonnages 2019 mais qu'elles n'ont pas été toutes dépensées puisque les tonnages 2020 ont subi une très forte baisse.

A contrario, l'appel des contributions 2021 sera fait sur les tonnages 2020 et cette fois les recettes seront inférieures aux dépenses puisque les tonnages vont revenir à leur niveau d'avant Covid.

Par conséquent, "une partie de l'excédent" 2020 sera provisionné pour payer les factures 2021.

En 2022, les adhérents devront cependant se préparer à payer une contribution « déchetteries » au niveau de celle de 2020 et non de celle de 2021 artificiellement basse.

En 2021, Valor'Aisne fera un effort de **baisse de sa masse salariale**. Huit titulaires ont été recrutés pour limiter le recours aux contractuels qui engendrent des coûts externes non négligeables (visite médicale, contrat de travail, dotation en EPI, etc...) et sont depuis le 1er janvier assujettis à une taxe employeur de 10% dite "de précarité".

Pour les dépenses de fonctionnement affectées aux sites, les charges 2021 ont été réduites au strict minimum compte-tenu des travaux sur les centres de tri.

L'excédent net de l'exercice 2020 s'élève à 1,3 M€ en hausse sensible auquel il faut ajouter l'excédent antérieur de 2,87 M€ € soit un total de 4,17 M€. Il est rappelé, comme tous les ans, que cet excédent n'est pas une cagnotte mais bien un montant qui est intégralement repris à l'exercice budgétaire de l'année suivante lors du vote du budget primitif. Il ne pèse donc pas sur les contributions des adhérents. Le maintien d'une bonne trésorerie évite également de devoir recourir en début d'année à des lignes de crédit fort coûteuses.

### **Conclusion:**

La contribution totale appelée auprès des adhérents est statutairement composée :

- de la part à l'habitant (destinée à couvrir les frais administratifs, les investissements, le tri et le transfert)
- de la part pour l'élimination des ordures ménagères résiduels et des refus de tri sur les tonnages réels traités en 2020.
- de multiples parts à la tonne sur le traitement des flux de déchetteries

Pour la part à l'habitant, malgré une baisse continue de la base contribuante en nombre d'habitant, malgré les surcoûts de fonctionnement ponctuels liés aux extensions de consigne de tri, il est proposé de ne pas l'augmenter et de conserver le tarif de 19,55 € HT/an/hab, comme en 2019 et 2020.

Les contributions relatives au tri et au transfert des recyclables seront quant à elles affectées d'une T.V.A. au taux de 5,5 % contre 10 % en 2020.

En revanche, pour le coût à la tonne résiduelle éliminée, le syndicat est dans l'obligation de répercuter mécaniquement les augmentations des prestations de traitement et de la TGAP. Le prix à la tonne éliminée passera ainsi de 72,64 € HT à 82,94 € HT (91,23 € TTC par tonne avec une TVA à 10%).

Cette hausse impactera toutes les collectivités même celles qui auraient réussi à diminuer leurs tonnages d'OMR.

Une contribution différenciée sera calculée pour les refus de tri qui seront soumis à une T.V.A. de 5,5 % au lieu de 10 %.

La **trajectoire 2022-2025** est malheureusement déjà **connue** avec des **hausses** moyennes annuelles **de l'ordre de 10 € HT sur chaque tonne éliminée**.

Les coûts unitaires par flux pour les déchetteries seront fixés dans le catalogue de prix voté en même temps que le budget primitif. Comme déjà évoqué, tous les flux seront stables à l'exception des encombrants qui suivent les hausses de TGAP stockage avec +12 € par tonne et les déchets verts (nouveaux marchés).

Les alternatives au travail de réduction des OMR et des encombrants n'existent plus et l'adage selon lequel « le temps c'est de l'argent » s'avère plus que jamais d'actualité.

NB: les éléments chiffrés fournis dans ce rapport, notamment les montants relatifs à l'exercice 2020, correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la clôture effective de l'exercice.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2021

Date de convocation	10 février 2021
Membres titulaires en exercice	67
Présents	6
Audio Visio conférence	34
Votants	40 + 3 pouvoirs
Pour: 43	
Contre: 0	
Abstention: 0	

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Valor'Aisne – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Jean Marie ACCART est élu secrétaire de séance.

## 2021-06 Débat d'Orientation Budgétaire 2021

# Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise,	BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle,
FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle,	SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN
MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET	Philippe, VANIER Frédéric,
Caroline	
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaires	Suppléants
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	
Laonnois (Sirtom)	

Valor'Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne - CS 10667 02000 LAON Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z



Titulaires	Suppléants
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	and the Advance of th
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	DUPONT Louise, GABET Grégory
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
LANDERIEUX Michel	
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc

## Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Yves BUFFET donne pouvoir à Béatrice LEBEL Lisiane DESCAMPS donne pouvoir à Marc COUTEAU Jean Marie GONDRY donne pouvoir à Roland MORTELLI

## Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Bernadette VANNOBEL, Monique SEBASTIJAN, Philippe DUCAT, Nadège DELPECH, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Christian POTEAUX, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Djamila MALLIARD, Jean Paul RENAUX, Maud CHANTRAINE LION, Joël WATEAU, Christophe GOIN, Carlos LUCAS, Bruno MARCELLIN.

Valor'Alsne Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne - CS 10667 02000 LAON Têl. 03 23 23 78 20 - Fax: 03 23 23 08 04 ' N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z





# Etaient présents en Audio et Visio conférence :

Marie-Françoise BERTRAND, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Michèle FUSELIER, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Fortunato BIANCHINI, Pascal DEMONT, Dominique IGNASZAK, Sylvie LELONG, Mario LIRUSSI, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Béatrice LEBEL, Harry RIVIERE, Carole RIBEIRO, Jean-Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Myriam PICARD, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Jean Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Jean Marie ACCART, Roland MORTELLI, Jean Marc BEZIN, Alex DESUMEUR, Thérèse FERTON-HERPE, Jérémy CHOULETTE, Corinne LUSTENBERGER, Michel LANDERIEUX, Benoit PASCARD, Marc VOITURON et Julien SIMEON.



## 2021-06 Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2021 présenté par Monsieur le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

• Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2021 présenté par Monsieur le Président.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 22 février 2021

Le Président

Eric Delhaye



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2021**

Date de convocation	10 février 2021
Membres titulaires en exercice	67
Présents	6
Audio Visio conférence	34
Votants	40 + 3 pouvoirs
Pour: 43	
Contre: 0	
Abstention: 0	

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Valor'Aisne – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Jean Marie ACCART est élu secrétaire de séance.

# 2021-07 Modification des Autorisations de Programmes

# Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<u>Département de l'Aisne</u> <u>Titulaires</u> BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, <u>MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette</u> , VARLET Caroline	Suppléants  BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,
<u>Canton d'Oulchy le Château</u> (CC) <u>Titulaires</u> DRIVIERE Frédérique	Suppléants MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine

Valor Aisne
Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON
Tét. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z



<u>Laonnois</u> (Sirtom)	
Titulaires	Suppléants
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, <del>VUILLIOT Christian</del>	DUPONT Louise, GABET Grégory
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANOUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
LANDERIEUX Michel	The second secon
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	DECHARITY BY SITE, EESSTY C. H. I. C. C. T.
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
	Diamila, ROBERT Sylvie
WEBER Jean-Marc	<del>Ujamika, NODER I Sywie</del>
GrandSoissons Agglomération	Cumilánska
Titulaires	Suppléants  BDASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien.
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	MARCHAL Jean Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	- 14
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYCHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc

# Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Yves BUFFET donne pouvoir à Béatrice LEBEL Lisiane DESCAMPS donne pouvoir à Marc COUTEAU Jean Marie GONDRY donne pouvoir à Roland MORTELLI

# Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Bernadette VANNOBEL, Monique SEBASTIJAN, Philippe DUCAT, Nadège DELPECH, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Christian POTEAUX, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Djamila MALLIARD, Jean Paul RENAUX, Maud CHANTRAINE LION, Joël WATEAU, Christophe GOIN, Carlos LUCAS, Bruno MARCELLIN.

Valor'Aisne Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne - CS 10667 02000 LAON Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

www.valoraisne.fr



# Etaient présents en Audio et Visio conférence :

Marie-Françoise BERTRAND, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Michèle FUSELIER, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Fortunato BIANCHINI, Pascal DEMONT, Dominique IGNASZAK, Sylvie LELONG, Mario LIRUSSI, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Béatrice LEBEL, Harry RIVIERE, Carole RIBEIRO, Jean-Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Myriam PICARD, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Jean Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Jean Marie ACCART, Roland MORTELLI, Jean Marc BEZIN, Alex DESUMEUR, Thérèse FERTON-HERPE, Jérémy CHOULETTE, Corinne LUSTENBERGER, Michel LANDERIEUX, Benoit PASCARD, Marc VOITURON et Julien SIMEON.



# 2021-07 Modification des Autorisations de Programmes

#### Ecocentre la Tuilerie

Les crédits de paiement inscrits en 2020 d'un montant de 2.383.056 € sont à diminuer de 1.505.243,14€. Les restes à réaliser d'un montant de 1.229.335 € sont ajoutés aux besoins 2021 de 423.837 €. Le total de 1.653.172 € permettra de continuer les travaux de l'alvéole 10 et de poursuivre des aménagements sur le site.

Pour intégrer les restes à réaliser et les travaux avenirs, les crédits de paiement 2020, 2021 et 2022 doivent être modifiés.

Années	Total	2005 à 2018	2020	2021	2022
AP 2019	24 235 503.00 €	20 461 979.09 €	2 383 056.00 €	- €	1 390 467.91 €
Réalisé	21 339 788.92 €	20 461 976.06 €	877 812.86 €		
Modifications 2020	0.00 €	0.00€	<b>-1</b> 505 243.14 €	1 653 172.00 €	147 928.86 €
Nouveaux montants AP-CP 2020	24 235 503.00 €	20 46 1 979.09 €	877 812.86 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €

Montant de l'autorisation de programme : 24.235.503 € dont 1.653.172 € de crédits de paiement 2021.

# Aménagement process pour extension des consignes de tri

Les crédits de paiement 2020 d'un montant de 178.185 € relatifs aux études et aux travaux doivent être diminués d'un montant de 174.035 €. Les restes à réaliser d'un montant de 174.035 € sont ajoutés aux besoins 2021 de 5.222.605 € Le total de 5.396.640 € permettra de réaliser les travaux d'aménagement du process.

Années	TOTAL	CP2019	CP 2020	CP 2021
AP2019	5 389 002.00 €	22 595.00 €	178 185.00 €	5 188 222.00 €
Réalisé	26 745.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	
Modifications	34 383.00 €	- €	- 174 035.00 €	208 418.00 €
Nouvel AP	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €



Montant de l'autorisation de programme : 5.423.385 € dont 5.396.640 € de crédits de paiement 2021.

#### Bennes de transfert

L'acquisition de deux bennes sur l'exercice 2020 est engagée mais non réalisée. Le montant de 128.000 € est porté en restes à réaliser. Les crédits 2020 sont donc à reporter sur 2021.

	AP 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022
CP 2020	640 000.00 €	128 000.00 €	384 000.00 €	128 000.00 €
Réalisé 2020		- €		
Modification 2020		- 128 000.00 €	128 000.00 €	- €
AP	640 000.00 €	- €	512 000.00 €	128 000.00 €

Montant de l'autorisation de programme : 640.000 € dont 512.000 € de crédits de paiement 2021 et 128.000 € pour 2022.

### Etudes de prétraitement

Cette autorisation de programme créée en 2016 est à solder. Ces études seront prises en compte dans un programme plus général.

Années	TOTAL	CP 2016 à 2019	2020	2021
AP 2019	100 000.00 €	0.00€	15 000.00 €	85 000.00 €
Modification	- 100 000.00 €	- €	- 15 000.00 €	- 85 000.00 €
AP Modifiée et annulée	- €	- €	- €	- £



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

#### Décide:

- La modification des crédits de paiement des autorisations de programme :
  - De l'Eco centre la Tuilerie
  - De l'aménagement process pour l'extension des consignes de tri
  - De l'acquisition des bennes de transfert
- La fermeture de l'autorisation de programme relative aux études de prétraitement

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 22 février 2021

Le Président

Eric Delhaye



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2021

Date de convocation	10 février 2021	
Membres titulaires en exercice	67	
Présents	6	
Audio Visio conférence	34	
Votants	40 + 3 pouvoirs	
Pour: 43		
Contre: 0		
Abstention: 0		

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Valor'Aisne – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Jean Marie ACCART est élu secrétaire de séance.

# 2021-08 Autorisation de signature par le Président des nouvelles conventions (2021-2026) relatives à la filière des DEEE et des lampes usagées

# Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, CHAMPENOIS Françoise, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, MOUFLARD Claude, VANNOBEL Bernadette, VARLET Caroline	Suppléants BEAUVOIS Bruno, CARREAU Michel, ITTELET Isabelle, SAILLARD Marion, SEBASTIJAN Monique, TIMMERMAN Philippe, VANIER Frédéric,
<u>Canton d'Oulchy le Château</u> (CC) Titulaires DRIVIERE Frédérique	Suppléants MUZART Hervé
<u>Chauny Tergnier La Fère</u> (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
<u>Pays du Vermandois (CC)</u> Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, <del>PASSET</del> <del>Francis</del> , PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, <del>MANGIN Eric,</del> MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean- Marc	Suppléants  BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine

Valor'Alsne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne - C5 10667 02000 LAON Tél. 03 23 23 78 20 - Fax: 03 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z



Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Brune	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc

#### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Yves BUFFET donne pouvoir à Béatrice LEBEL Lisiane DESCAMPS donne pouvoir à Marc COUTEAU Jean Marie GONDRY donne pouvoir à Roland MORTELLI

#### Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Bernadette VANNOBEL, Monique SEBASTIJAN, Philippe DUCAT, Nadège DELPECH, Martine SIMON, Yveline DELVAL, Christian POTEAUX, Benoit DAVIN, Elie BOUTROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM, Djamila MALLIARD, Jean Paul RENAUX, Maud CHANTRAINE LION, Joël WATEAU, Christophe GOIN, Carlos LUCAS, Bruno MARCELLIN.

Valor'Aisne Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10567 02000 LAOM Tél, 03 23 23 78 20 - Fax 103 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z





# Etaient présents en Audio et Visio conférence :

Marie-Françoise BERTRAND, Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Michèle FUSELIER, Caroline VARLET, Frédérique DRIVIERE, Nicole ALLART, Fortunato BIANCHINI, Pascal DEMONT, Dominique IGNASZAK, Sylvie LELONG, Mario LIRUSSI, Christophe ANANIE, Martine BRICOT, Béatrice LEBEL, Harry RIVIERE, Carole RIBEIRO, Jean-Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Myriam PICARD, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Jean Marc SCLAVON, Michel CARLIER, Jean Marie ACCART, Roland MORTELLI, Jean Marc BEZIN, Alex DESUMEUR, Thérèse FERTON-HERPE, Jérémy CHOULETTE, Corinne LUSTENBERGER, Michel LANDERIEUX, Benoit PASCARD, Marc VOITURON et Julien SIMEON.



## 2021-08 Autorisation de signature par le Président des nouvelles conventions (2021-2026) relatives à la filière des DEEE et des lampes usagées

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques relèvent d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ils sont définis par l'article R543-172 du Code de l'Environnement; et sont classés selon 7 catégories depuis le 15 août 2018.

Les DEEE ménagers collectés dans les déchetteries publiques sont :

- les DEEE principaux de catégories 1, 2, 4, 5 et 6 (Équipement d'échange thermique, Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm², Gros équipements, Petits équipements, et Petits équipements informatiques et de télécommunications).

- et les DEEE de catégorie 3 : Lampes.

Sur la période précédente (2015-2020), dans l'Aisne, la filière des DEEE était régie par l'organisme coordonnateur Ocad3e, et l'Eco-organisme EcoSystem, jusqu'au terme de leurs agréments ministériels respectifs soit jusqu'au 31/12/2020.

Un nouveau cahier des charges et de nouveaux agréments étaient prévus pour assurer la continuité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une période habituelle de 6 ans. A défaut, les deux organismes ont obtenu la prolongation de leurs agréments pour 1 an, jusqu'au 31/12/2021, par arrêtés ministériels délivrés par le Ministère de la transition écologique, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance en date du 23/12/2020, et sur la base le cahier des charges d'agrément de 2014:

- pour Ocad3e : agrément d'organisme coordonnateur pour la filière des DEEE ménagers

- pour Ecosystem : agrément d'Eco-organisme pour les DEEE ménagers catégories 1, 2, 4, 5 et 6 ; et agrément d'Eco-organisme pour les DEEE ménagers spécifiquement pour la catégorie 3 des Lampes.

Ocad3e propose alors la mise en signature de 2 nouvelles conventions (pour les DEEE principaux, et pour les Lampes), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour assurer la continuité du service, et pour une durée de 6 ans (soit jusque fin 2026) conformément à la durée prévue au cahier des charges de 2014. Les conventions prendront toutefois fin de plein droit en cas de retrait par les Pouvoirs

Valor'Alsne Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne - CS 10667 02000 LAON Tél. 03 23 23 78 20 - Fax 103 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00038 - APE 382 1Z



Publics ou en cas d'arrivée à son échéance de l'agrément d'Ocad3e en cours à la date de signature de la présente convention.

Depuis 2017, Valor'Aisne assure le traitement des déchets de déchetteries, dont la gestion des filières REP pour les déchets collectés en déchetteries. Le Syndicat a mis en place ses contrats de gestion de ces filières, par transfert des engagements signés par ses collectivités membres avant 2017, et par déploiement de ses propres conventions.

Cependant, face au refus d'Ocad3e d'appliquer le transfert des conventions des membres de Valor'Aisne, une organisation transitoire avait été trouvée jusque fin 2020, pour maintenir les conventions des collectivités, avec une gestion opérationnelle assurée par Valor'Aisne (Cf. Convention opérationnelle bipartite).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 Valor'Aisne devient le signataire unique des nouvelles conventions proposées, pour l'ensemble de son périmètre, dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement des déchets de déchetteries.

Les termes des conventions maintiennent les organisations techniques et opérationnelles connues pour la filière; les modalités de soutiens sont également maintenues dans le cadre de la continuité de l'agrément sur la période 2015-2020.

Dans la relation entre les collectivités membres et Valor'Aisne, aucune modification opérationnelle n'est envisagée, et les modalités de reversement des soutiens de la filière restent inchangés (Cf. Délibération syndicale 2016-40 du 19/12/2016, toujours applicable).

Concernant les soutiens à la communication de la filière des DEEE principaux, selon le barème actuel (celui de l'agrément 2015-2020) le conventionnement unique pour le territoire de Valor'Aisne amène une baisse du plafond de soutien, car il est défini selon une grille prenant en considération le milieu (rural, semi-urbain, urbain) et une tranche de population (avec comme paliers 50 000 et 100 000 habitants).

#### Ainsi:

- Valor'Aisne bénéficiera d'un plafond annuel de 6 000€ pour les soutiens à la communication,
- alors que le cumul des plafonds annuels des collectivités est aujourd'hui d'environ 20 000€.

Valor'Alsna Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON Tél. 03 23 23 78 20 - Fax: 03 23 23 08 04 N° Siret 250 208 790 00098 - APE 38217



Bien que ces plafonds cumulés ne faisaient pas précédemment l'objet systématique d'une demande auprès d'Ocad3e (car toutes les collectivités ne mènent pas d'action de communication sur leur territoire), il semble opportun de demander à Ocad3e l'application d'un calcul de soutien à la communication à l'échelle de chaque collectivité membre de Valor'Aisne, malgré la mise en place d'une convention unique dès 2021. De cette manière, l'ensemble des collectivités actives sur le plan de la communication sur les DEEE pourrait continuer à percevoir le soutien dû, sachant que ces dernières années, 8 à 12 000€ ont été versés annuellement au titre de la communication par Ocad3e pour l'ensemble des conventions des membres.

Cette demande s'inscrit aussi dans le cadre d'échanges entre Valor'Aisne et Amorce sur la définition de nouvelles modalités de calcul des soutiens de communication que le Syndicat espère voir aboutir au fil des discussions sur le prochain cahier des charges relatif à l'agrément de la filière REP des DEEE. Par exemple, un calcul (même plafonné) basé sur la population apparaît comme plus juste que le barème actuel pour les territoires regroupant des populations importantes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président de Valor'Aisne à signer les conventions avec l'organisme coordonnateur OCAD3E, et l'EcoOrganisme agréé ECOSYSTEM pour la filière des DEEE et Lampes pour la période 2021-2026, ainsi que toutes les pièces relatives à ces nouveaux engagements,
- Accepte que le Président de Valor'Aisne engage les démarches utiles auprès d'Ocad3e pour demander l'application du barème de soutiens à la communication par territoire adhérent au Syndicat.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 22 février 2021

Le Président

Eric Delhaye